



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud - Chambre cantonale consultative des immigrés

LA CCCI EN 2017-2021

Nomination des membres de la Chambre cantonale consultative des immigrés pour la nouvelle législature

Le Conseil d'Etat a nommé 16 personnes à la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) pour la législature 2017-2021. Nicolas Rouge, ancien directeur d'Henniez, fondateur de l'association Un village-une famille et vice-président de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, continuera à en assurer la présidence. Depuis sa création en 1998 et selon la loi cantonale sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, la CCCI est un organe consultatif composé de membres nommés ad personam qui étudie les moyens d'améliorer l'intégration des étrangers et de lutter contre les discriminations.

Le Conseil d'Etat a désigné ad personam les membres de la CCCI pour la nouvelle législature 2017-2021. Composée de huit représentants d'associations de personnes migrantes, quatre membres de commissions communales suisses-immigrés (CCSI), deux représentants des communes, de la déléguée cantonale à l'intégration Amina Benkais-Benbrahim et présidée par Nicolas Rouge, la CCCI a notamment pour mission la prise de position sur des projets de modifications législatives ou réglementaires en lien avec la politique d'intégration dans le canton.

Durant la précédente législature, un programme de travail a été réalisé par les différents membres de la CCCI, avec le soutien du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme. Approuvé début 2014 par le Conseil d'Etat, ce programme établit une méthodologie de travail caractérisée par l'adoption d'une thématique annuelle, encadrée par différents groupes d'experts : professionnalisation des acteurs de l'intégration, valorisation de la formation et de la qualification des personnes migrantes, engagement citoyen dans une société multiculturelle et politique d'accueil suisse sont les quatre thématiques qui ont été traitées lors de la dernière législature.

Lors de sa première séance en janvier 2018, la CCCI devra adopter son programme de travail pour la durée de la législature définissant ses objectifs, ses actions et son calendrier.

Pour mener à bien ses travaux, la CCCI se réunira en séance plénière au moins trois fois par an et pourra compter sur des groupes de travail internes pour l'organisation de ses deux événements annuels : la rencontre des commissions consultatives Suisses-immigrés (CCSI) et les Assises de l'immigration.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 décembre 2017

DEIS, Amina Benkais-Benbrahim, déléguée à l'intégration des étrangers, 079 941 06 87